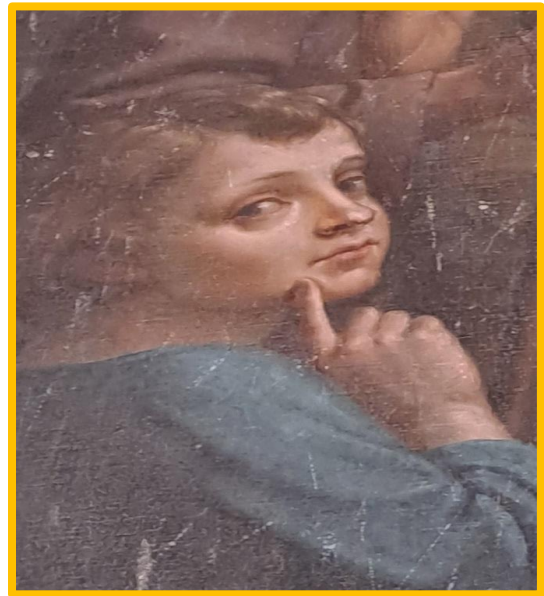


Eglise Saint-Laurent

(située à Pleure)



Introduction

Histoire des communes

Une petite commune rurale ou un ensemble de petites communes rurales prouvent que de nombreux patrimoines peuvent être réunis au sein d'un territoire commun. Or les édifices culturels représentent souvent la composante la plus ancienne du patrimoine culturel des communes et permettent la découverte tant de la région que de son histoire et constituent un patrimoine que l'on qualifie de proximité.

La notion de paroisse devient alors importante, l'église Saint Laurent est historiquement l'église de la paroisse de Pleure qui incluait les villages de Chêne-Bernard, Pleure, la Chaînée des Coupis et Sergenon. Il y eut même le village de Rougeaque qui rejoint plus tard Pleure.

Au cœur de Pleure et au « centre » des 4 villages de l'ancienne paroisse, l'église est située en haut d'une colline, proche du Roselet et de la Dorme et sur la place principale du village. Ce bien commun et familier aux habitants des 4 communes devient alors à la fois un lieu de culte et un lieu de culture. Elle est un témoin de l'importance du bourg dans les temps passés depuis la création au 13^{ème} siècle de la chapelle, à son agrandissement en 1700, puis à sa reconstruction en 1781-1811. Elle est le témoin de l'esprit d'une époque avec ses difficultés, ses épreuves et ses bonheurs. D'où l'importance de la préservation du patrimoine culturel et cultuel du territoire des communes afin de faire perdurer un héritage que nous ne pouvons laisser disparaître.

Une mobilisation d'habitants des 4 communes attachés à la valeur affective et valeur d'usage existe mais celle-ci ne peut aider qu'avec la volonté des mairies ; l'étude historique en cours (recherche historique et élaboration de connaissances autour des églises locales) peut contribuer à cela et montre que l'histoire de l'église comme celle de l'école, de la place du village, de la gare est un témoin, un indicateur de l'histoire de Pleure et de ses environs.

Problématique

Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, et celle sur l'exercice public des cultes de 1907, toutes les églises construites avant 1905 appartiennent aux communes. Elles sont mises à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. Ces édifices sont donc soumis à une affectation gratuite et exclusive. Les communes n'ont pas le droit de disposer des églises dont elles sont propriétaires. Pour les communes, l'entretien des édifices induit cependant des charges. En général, elles arrivent à assumer tout ou partie du fonctionnement (entretien régulier, chauffage, électricité...). L'investissement est plus difficile (gros travaux et rénovation). Une circulaire du 29 juillet 2011 signée par le ministre de l'Intérieur rappelle le droit applicable sur la réparation et l'entretien des édifices du culte. La loi ne définit cependant aucune véritable obligation détaillée pour les communes en matière d'entretien des édifices culturels, hormis la protection au titre des monuments historiques. Dès lors, il est rare que ces dépenses d'entretien soient budgétées. Pourtant, le défaut d'entretien peut par exemple engager la responsabilité de la commune, nuisant à la sécurité des visiteurs. Parfois il existe des accords entre le/les commune(s) et le/les diocèse(s), cependant, ces derniers sont peu connus des administrés et peu utilisés.

Aujourd'hui, certaines municipalités, notamment rurales et peu peuplées, deviennent impuissantes face à ce patrimoine immobilier peu entretenu que sont les églises. Après des années d'entretien partiel, quand tombe le devis de la restauration totale ou partielle, il apparaît parfois difficile de financer les travaux. Les églises, relevant du patrimoine religieux, font souvent consensus quant à leurs valeurs patrimoniale, historique et culturelle mais leur pérennité est remise aujourd'hui en question par le manque de moyens humains et financiers de l'Église comme des municipalités.

Une seule commune aurait du mal à assumer les coûts de l'entretien voire des réparations faute d'un entretien régulier. Différents projets se sont succédés sans concrétisations faute de moyens, il y a bien eu aussi des conventions pour répartir les charges mais parfois non signées par toutes les mairies. Le montant des travaux de restauration est parfois disproportionné par rapport aux capacités budgétaires des communes, notamment les plus petites. Les communes peuvent cependant bénéficier de subventions de la part d'autres collectivités publiques. Le niveau des aides est variable selon que l'édifice est protégé ou non au titre des monuments historiques. Le département et la Communauté de Communes peuvent aussi aider s'ils sont sollicités.

Culture et patrimoine

En plus de leur usage cultuel, les églises sont donc largement reconnues comme un véritable patrimoine culturel. Par protection patrimoniale, nous pourrions évoquer tous les règlements qui peuvent protéger juridiquement les édifices d'une dégradation, d'une altération ou d'une dénaturation. Aujourd'hui, il semble nécessaire de mettre en perspective cette législation historique des monuments historiques avec d'autres protections et reconnaissances patrimoniales si l'église ne peut pas être classée pour le moment. Il faut éviter que des actions parcellaires et trop rationnelles se fassent au détriment de la conservation globale du bâti ancien jugé par certains sans intérêt ou qualifié de petit patrimoine alors que de très nombreuses œuvres – 17 objets - à l'intérieur sont inscrites au titre des monuments historiques, ce qui en fait un magnifique ensemble de la Plaine Jurassienne.

En forçant un peu le trait, nous dirions volontiers que l'église Saint-Laurent est « presque inscrite au titre des monuments historiques » pour son chœur et les œuvres présentes.

D'où l'idée de la réalisation d'un « Plan de révision d'ensemble » à partir de l'observation et de la connaissance de tout ce qui a pu se faire jusqu'à maintenant et de ce qui peut être fait raisonnablement et progressivement avec la participation des mairies et de toutes les structures qui peuvent aider ces mairies comme une association de défense du patrimoine.

Une commune ou intercommunalité peut décider d'injecter une réelle ambition patrimoniale dans sa planification urbaine. Cette disposition peut donc ainsi jouer le rôle de conservation des éléments identifiés comme patrimoniaux en localisant les sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier des bâtiments pour des motifs d'ordre culturel, ce qui pourrait être le cas pour Pleure avec sa place de village, son église et la belle allée de maisons traditionnelles qui mènent à l'église pour une mise en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique, et architectural.

Les futures générations : transmission, risques et solutions

La dénaturation ou la disparition de notre patrimoine serait une « trahison morale » pour les futures générations si nous avons détruit ou laissé à l'abandon leur histoire. Il faut mieux articuler le passé, le présent et le futur de nos sociétés, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle.

La référence au patrimoine, sa conservation et donc sa transmission aux générations futures devient parfois l'argument principal pour invoquer et légitimer des actions concrètes qui visent à préserver l'église. L'avenir de cet édifice est envisagé à travers la valeur d'usage (messes, visites, prières, musique) et la valeur affective (histoires familiales et histoire des villages). Il y a là un réel défi pour nous actuellement et surtout pour les prochaines décennies. Cette église de Saint Laurent a traversé les siècles et mérite d'être transmise aux futures générations en leur transmettant l'histoire de cette église, de la place qui l'entoure et des villages de la paroisse.

Dans ce cadre de transmission du passé aux futures générations il est aussi important de faire un inventaire des biens qui doivent leur être transmis, car des objets ont disparu au fil des années et des époques pour des raisons diverses comme le don à d'autres églises ou une volonté de simplifier l'intérieur des églises avec aussi des disparitions inexplicables. Les vieilles photos permettent de connaître l'église au début du siècle.

Deux points méritent encore d'être évoqués avant de présenter les points les plus critiques de l'église :

Sécurité : la mise en valeur du patrimoine de l'église peut provoquer des convoitises, il est donc important de sécuriser les œuvres et l'église (grille à l'entrée) et d'assurer les œuvres ainsi que de mettre en évidence les sorties de secours.

Accès handicapés : souvent évoqué mais jamais réalisé, il s'agit de prendre une décision pour le choix de travaux afin de permettre l'accès aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite. Cette étude doit aussi probablement prendre en compte les ossements qu'il est possible de trouver dans la fosse commune de circonstance et de ceux qui ont pu être observés dans le sol près de la chaufferie.

Points particuliers

Cette partie a pour but de montrer les zones sensibles fragilisées par une humidité très présente.

Face aux désordres intérieurs, de nouvelles mesures devront être prises,

Des travaux doivent probablement être faits à l'extérieur sinon les travaux à l'intérieur seraient vains.

De nombreuses traces montrent qu'il y a une humidité à l'intérieur et à l'extérieur avec des effets divers au détriment des œuvres d'art voire du bâtiment.

Extérieur : on peut observer par exemple des traces noirâtres de coulures côté sud et ouest, de la végétation et de la mousse côté nord ; l'état de chéneaux et l'état des vitraux méritent un entretien.

L'ancienne église était crépie, mais il a été décidé de laisser la pierre apparente ce qui avec le temps fut néfaste ; les fondations de l'église seraient au niveau de la route et sont considérées comme solide.

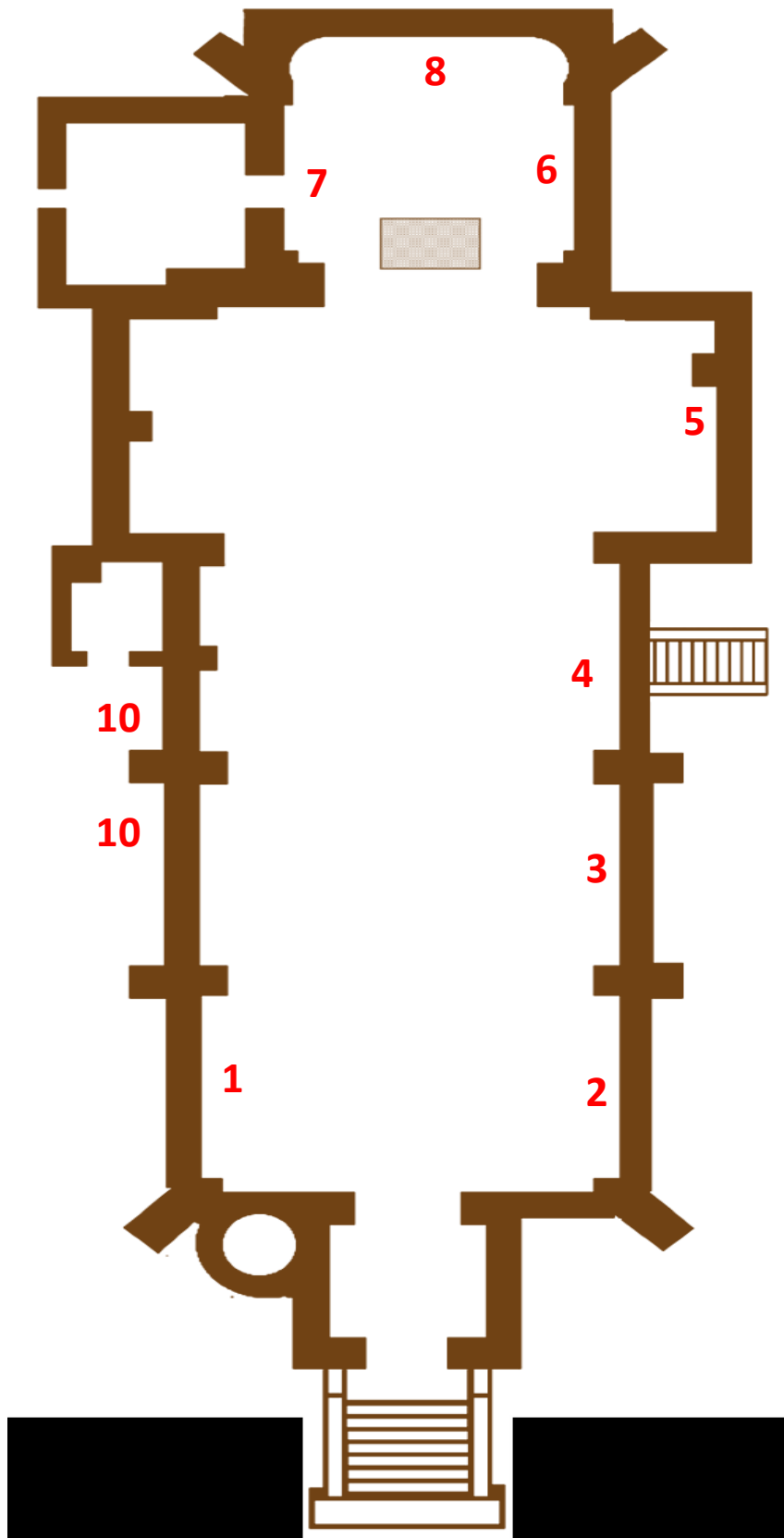
L'ancien cimetière côté route a été enlevé en 1952-1953 (le nouveau fut créé en 1954) ; la création d'un accès pour les handicapés devrait prendre en compte la présence de la fosse commune « de circonstance » réalisée lors de la destruction de l'ancien cimetière derrière l'église et un affaissement possible du sol au côté droit de la chaufferie où furent trouvés par le passé des ossements.

Intérieur : on peut voir globalement les désordres suivants :

- Forte dégradation des lambris en bois habillant le cœur côté sud.
- Très forte dégradation des enduits sous tous les vitraux côté sud. Les joints des vitraux (à l'origine en plomb) seraient probablement fragilisés, comme du côté nord et donc certains ne rempliraient plus leur office. Avec pour conséquence une mauvaise étanchéité qui menace les statues.
- Présence de salpêtre.
- Traces de moisissures dont apparemment au plafond.



9



Chœur de l'église (Plan : 6-7-8).



Peinture signée Xavier Bourges du 19^{ème} siècle (1856) représentant Saint Laurent, donnée à l'église par madame Fevre épouse de M. Fevre, secrétaire général de la Préfecture.

Le chœur de l'église attire notre attention pour 3 raisons :

- L'humidité – principale menace - passe par le mur, par le vitrail de la famille Allard représentant Saint Claude, le patron du diocèse et par des joints non étanches. L'humidité peut ainsi menacer les œuvres d'art du chœur. Au niveau du vitrail en plus de l'étanchéité des joints, une ancienne plaque de zinc de protection ne ferait plus son office.
- Des travaux liés à cette humidité mettraient en péril des œuvres si des mesures recommandées par des organismes spécialisés n'étaient pas pris en compte.
- En outre, il faut s'assurer lors de travaux que des peintures ne seraient pas dissimulées derrière les lambris ou le grand tableau de Saint Laurent. En effet, ceci est mentionné dans le livre « les Annales de Pleure ».

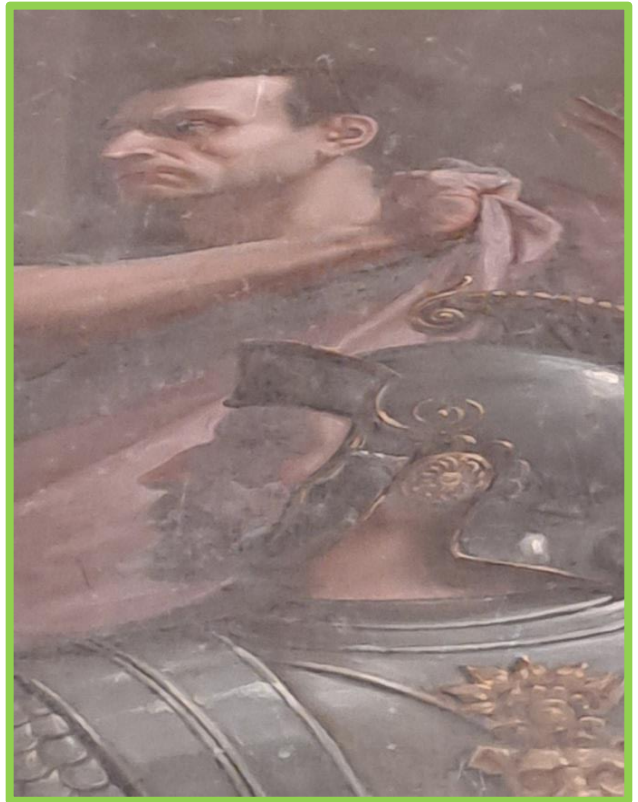
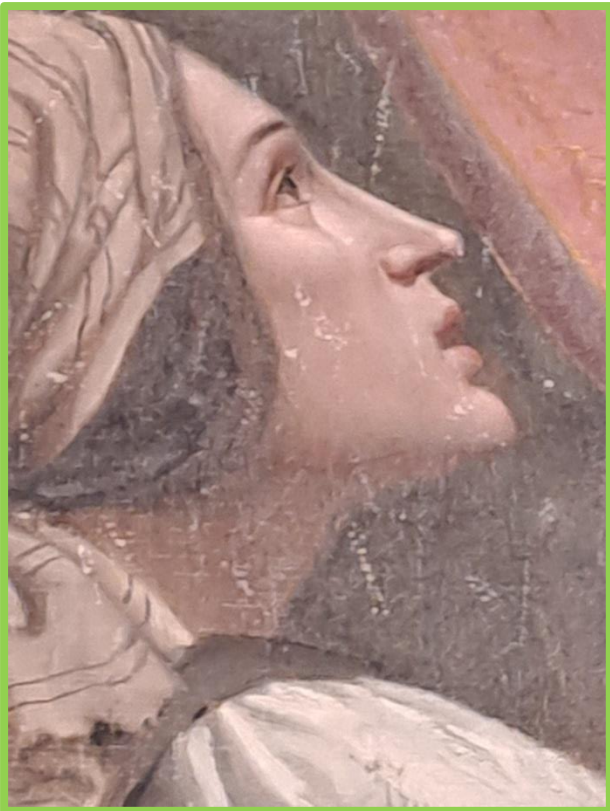
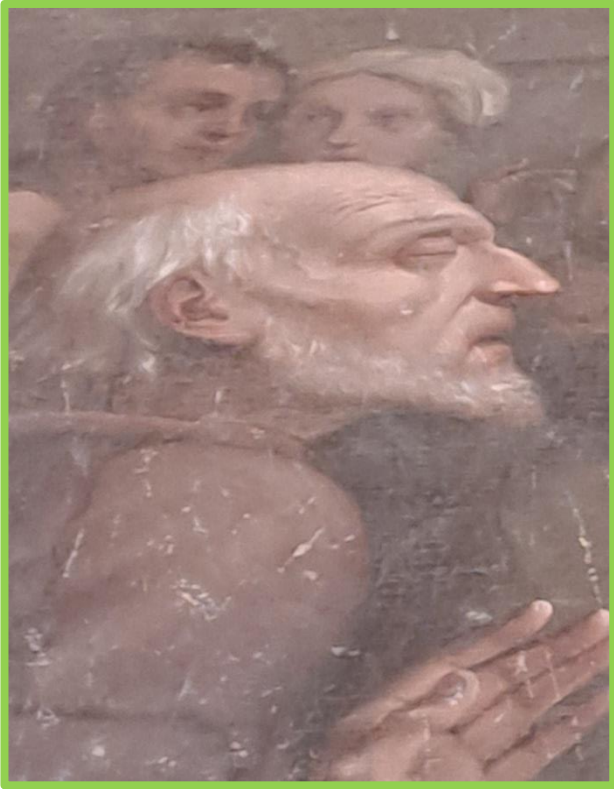


Le maître autel qui proviendrait soit d'un couvent des carmélites de Dole, soit de l'ancienne église, date du 17 -ème -18 -ème siècle.

Au centre du chœur de l'église se trouve un magnifique maître autel , le tableau du peintre régional Xavier Bourges encadré de deux statues du 17 ème siècle, une de Saint Paul et une de Saint Joseph - portant l'enfant Jésus ; toutes ces œuvres sont classées aux Monuments Historiques.

Il s'agit donc bien d'une part de préserver ces œuvres d'art lors de toute intervention et de s'assurer que la réfection des peintures, si elle doit avoir lieu se fasse en respectant l'esthétique des lieux et l'esprit de la pratique du culte. En cas de travaux, des mesures devront être prises pour le protéger car il est fragile, surtout les petites statues de bois dorées dont certaines sont déjà détériorées.

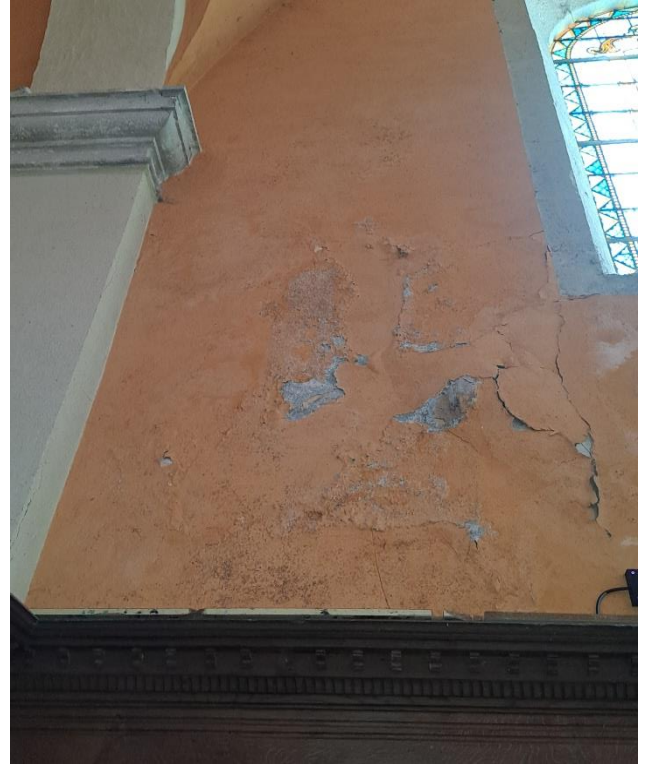
L'antependium, situé en dessous est très sombre, il pourrait dans le cadre de travaux ou dans un autre cadre être repeint. Le rendre plus clair comme la chaire serait à étudier.



Etat de la peinture centrale (plan 8)

Partie du chœur la plus touchée par l'humidité (plan 6)

La peinture sur les murs du chœur ayant été abîmée par l'humidité près du vitrail de Saint Claude, la question de la rénovation ou d'un changement de couleur se pose inévitablement.



Ce superbe vitrail de Saint Claude (Saint Patron du diocèse) date de 1895. Il est un don de la famille ALLARD, probablement «les demoiselles ALLARD» de la Reppe (à Pleure). Un vitrail à entretenir, mais probablement impossible à démonter.(plan 6).

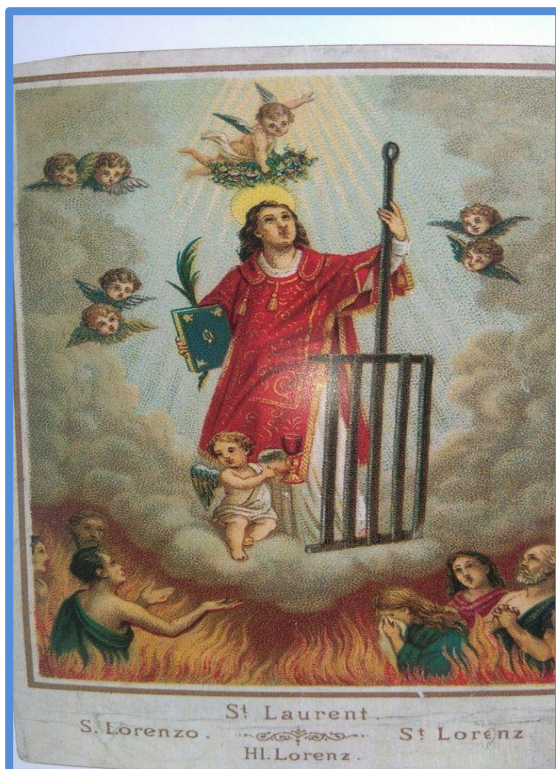
Selon le livre des annales de Pleure qui cite ses sources, une commande a été passée (plan 8) via un marché. Cette commande a été passée le 22 septembre 1792 par le curé de Pleure François Molard et Jean-baptiste Febvre auprès de Pierre Balaud et François Cantenot de Dole (ou Jean-François Cantenot ou Rançois Cantenot 1760-1824). Ce qui est cohérent avec la date de construction et des travaux dans l'église (1786 à 1818).

Ce tableau devait représenter Saint-Laurent revêtu des ornements de son ordre de diacre, un gril à la main, une palme dans l'autre main, des pauvres en groupe à ses pieds et des têtes de chérubin dans les nuées.

Dans la même commande il est stipulé que les «artistes-artisans» doivent « peindre également à la fresque deux attiques : l'un sur la porte de la sacristie représentant les attributs de l'église, l'autre à l'opposite sur une porte, qu'ils peindront contre le mur, ledit attique représentera les attributs de l'agriculture».

Il y a deux possibilités : il s'agit d'un tableau ou d'une fresque. Dans le cas d'une fresque celle-ci a pu être altérée (probablement par l'humidité selon la DRAC) et alors il aurait été décidé via un don de masquer cette fresque. Les restes de la fresque seraient alors toujours présents. Il faut garder à l'esprit que lors de la construction de l'église, il y eut une période où la poussière et l'humidité étaient très présentes.

Dans le cas d'une peinture, celle-ci a été enlevée pour être remplacée par un tableau de plus grande ampleur à la suite d'un don d'une famille influente du département. Selon une source locale, le tableau de 1792 aurait été proposé à la salle Drouot. Les outils de classements et de recherche de la salle Drouot ne permettent pas avec les informations dont nous disposons de retrouver la trace de cette vente si elle a eu effectivement lieu.



Pour imaginer la fresque ou le tableau, voici un exemple de représentation de Saint Laurent avec les détails qui ont été commandés pour le premier tableau ou première fresque : revêtu des ornements de son ordre de diacre, un gril à la main, une palme dans l'autre main, des pauvres en groupe à ses pieds et des têtes de chérubins dans les nuées.

Il y aurait aussi selon les annales des **peintures ou fresques sur les murs de côté du chœur** :

Au-dessus de la porte de la sacristie (où nous pouvons observer de deux marques qui descendent du vitrail vers la porte (vitrail de Saint Laurent) (plan 7).

Partie droite du cœur où le bois a été touché partiellement par l'humidité. On note que la zone touchée et abimée est réduite et que le reste semble solide et en bon état. La partie à remettre en état est donc probablement réduite (plan 6).



Plan 6

C'est sous ces planches que se trouverait une peinture à la fresque : un « attique » sur une porte, qu'ils peindront contre le mur, le dit « attique » représentera les attributs de l'agriculture.



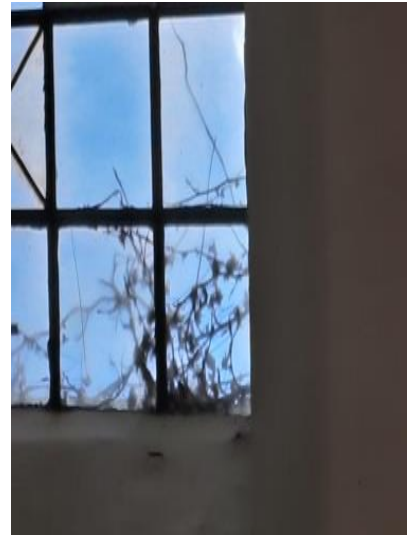
Plan 7

C'est sous ces planches que se trouverait une autre peinture à la fresque : un « attique » sur la porte de la sacristie représentant les attributs de l'église.

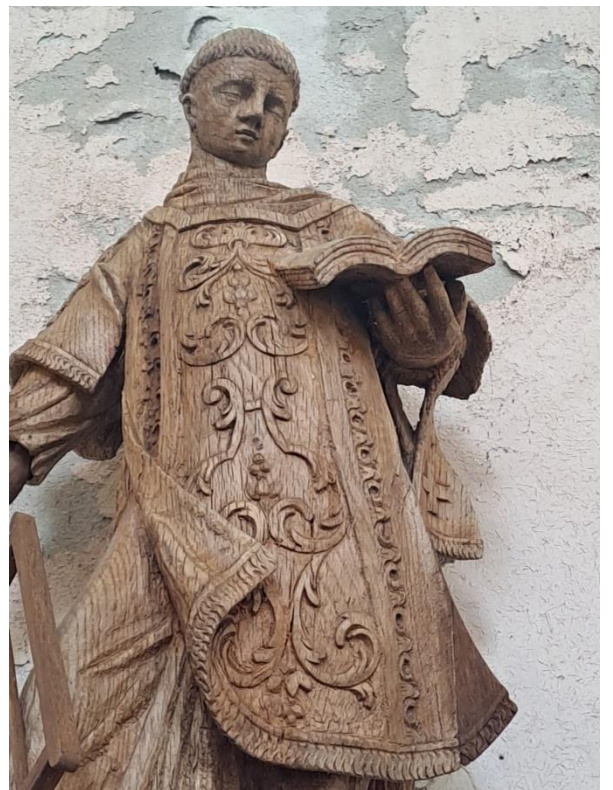
La Vierge dite de Sergenon (plan 5), située sous le vitrail de la chapelle de droite avec la présence de fissures sur le mur. Pas très loin se trouve le tableau de l'annonciation, du 17 -ème siècle. Cette toile pourrait provenir du Carmel de Dole. Elle ne semble pas menacée.



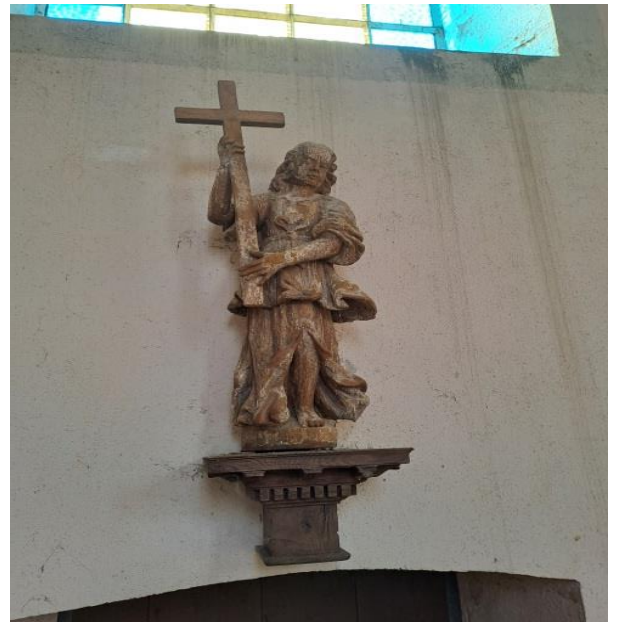
Sainte Thérèse du 17^{ème} siècle (plan 1) ; une hypothèse serait qu'elle provient du Carmel de Dole.



Saint-Laurent, statue en bois du 17 eme siècle (plan 3).



Personnage (à identifier) ; statue du 18 ème siècle (plan 4).



Sainte Marie-Madeleine ; statue en bois de la fin du 16 -ème siècle provenant du Carmel de Dole (plan 2)



Quelques objets qui pourraient être utilisés pour continuer à valoriser l'église_

